

KHL.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

SOMMAIRE :

a/s

NOMINATIONS.

DECRET

ANNEE 1960 \$ N° 30 /PCM/DP.

Présenté par le
Ministre de la
Justice, de la
Législation et de la
Fonction Publique,

LE PREMIER MINISTRE,

VU la Constitution de la République du Dahomey;
VU le décret du 2 Mars 1910 portant règlement sur la solde et les allocations accessoires du Personnel en service Outre-Mer et les actes qui l'ont modifié;
VU la Convention Judiciaire Franco-Dahoméenne du 16 Septembre 1959;
SUR la proposition du Ministre de la Justice, de la Législation et de la Fonction Publique;

DECRETE :

ORIGINAL 1
PCM 13
JORD 1
MJLFP 1
FP 1
DP 5
SF 5
CF 1
CD 1
PC 1
AL 1
SAP 1
T sor 1
M. & Coop. 3
Intéressés 3

ARTICLE 1.- M. MASSON Michel, Magistrat du 3° grade, 2° échelon (indice métré 525), rentré de congé administratif, est nommé Président du Tribunal de Première Instance de Cotonou.

ARTICLE 2.- M. BEAUVILLAIN de MONTREUIL Marc, Magistrat du 4° grade, 3° échelon (indice métré 500), est nommé Conseiller à la Cour d'Appel de Cotonou.

ARTICLE 3.- M. TAILLAND Maurice, Magistrat du 5° grade, 5° échelon (indice métré 405), est nommé Juge au Tribunal de Première Instance de Cotonou.

ARTICLE 4.- Les solde et accessoires des intéressés sont imputables au Budget de la République Française.

ARTICLE 5.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

VU :

Par le Premier Ministre,
Le Ministre de la Fonction
Publique,

PORTO-NOVO, le 18 Février 1960.

Pour Monsieur le Premier Ministre absent
le Ministre de l'Intérieur chargé de l'intérim

M. AROUNA